

Dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'un appareil de désinfection des déchets d'activités de soins (Arrêté n°133 CM du 8 février 2010 fixant les modalités d'agrément, d'autorisation, de mise en œuvre et d'exploitation des appareils de désinfection des déchets d'activités de soins

Le dossier de demande d'autorisation comprend les informations suivantes :

1. Les coordonnées du futur exploitant (nom, adresse, raison sociale,...) ;
2. Les caractéristiques de l'exploitation :
 - Origine des déchets
 - Quantités de déchets à désinfecter
 - Modalité de stockage des déchets avant et après désinfection
 - Modalité de fonctionnement (horaires, personnel, désinfection)
 - Nombre d'appareils de désinfection
 - Capacité unitaire et totale de désinfection
 - Plan d'implantation des appareils de désinfection, des zones de stockage et de toute autre zone fonctionnelle annexe à l'échelle 1/200 ;
3. Les fiches techniques des appareils (descriptif de fonctionnement, notice d'installation, guide d'utilisation) ;
4. Les filières de secours en cas d'arrêt pour maintenance ou en cas de dysfonctionnement d'un appareil ;
5. Un descriptif des conditions d'élimination des résidus de déchets désinfectés, justifiées par une convention ou un contrat. Les déchets prétraités par désinfection doivent être orienté vers un centre d'enfouissement technique de classe 2 conforme à la réglementation en vigueur ;
6. Un descriptif des conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires et des émanations de toute nature ;
7. Une notice d'hygiène et de sécurité du personnel précisant, entre autres, les moyens de prévention et de protection, les niveaux de bruit subis par les travailleurs ;
8. L'agrément ou l'attestation de conformité des autorités sanitaires du pays d'origine.

Il peut être demandé des informations complémentaires nécessaires à l'examen du dossier.